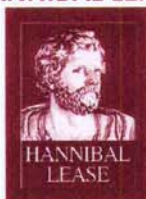


HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars
Registre de Commerce : B138962001
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460
E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée BB (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 30/01/2015

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHÉ OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2015-02 »
DE 30 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS
Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée BB (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/12/2015.

Visa n° 15 - 0926 du 31 DEC. 2015 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Foued BOUAZRA
Chef de Département Contrôle de Gestion
et Surveillance des Risques de Hannibal Lease
Tél. : 71 139 400
Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage,
Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903 –
E-mail : macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « HL 2015 », de l'actualisation du document de référence « HL 2015 » enregistrée par le CMF en date du 31 DEC. 2015 sous le n° - 007 / A 00 1 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2015 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2016.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2015 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2015 de Hannibal Lease seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Janvier 2016.



Décembre 2015

Sommaire

Flash sur l’Emprunt Obligataire « HL 2015-02 »	3
Chapitre 1 – Responsables de la note d’opération.....	6
1-1 Responsable de la note d’opération	6
1-2 Attestation du responsable de la note d’opération	6
1-3 Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération	6
1-4 Responsable de l’information.....	7
Chapitre 2- Renseignements concernant l’opération.....	8
2.1. Renseignements relatifs à l’opération	8
2.1.1. Décision à l’origine de l’opération.....	8
2.1.2. Renseignements relatifs à l’opération.....	8
2.1.3. Période de souscription et de versement	9
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public.....	9
2.1.5. But de l’émission	9
2.2. Caractéristiques des titres émis.....	9
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription, prix d’émission et modalités de paiement.....	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement.....	10
2.2.5. Taux d’intérêt	10
2.2.6. Intérêts	10
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	10
2.2.8. Prix de remboursement.....	13
2.2.9. Paiement	13
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	14
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l’emprunt.....	14
2.2.12. Garantie	14
2.2.13. Notation.....	14
2.2.14. Mode de placement	18
2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires	18
2.2.16. Fiscalité des titres	18
2.3. Renseignements généraux.....	18
2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	18
2.3.2. Marché des titres.....	18
2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING	19
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige	19
2.3.5. Risque lié à l’émission du présent emprunt obligataire	19
Bulletins de souscription	20

Flash sur l'Emprunt Obligataire « HL 2015-02 »

L'emprunt obligataire « HL 2015-02 » est émis pour un montant de 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 de dinars, divisés en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans: 7,65% et/ou TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce: 7,85% brut par an.

Dénomination de l'emprunt	HL 2015-02
Montant	30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.
Nombre d'obligations à émettre	300 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations réparties en 2 Catégories : A et B. Le nombre d'obligations par Catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
Nominal	100 dinars par obligation.
Forme des obligations	Les obligations sont toutes nominatives.
Prix d'émission	100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation.
Date de jouissance en intérêts	Chaque obligation portera jouissance en intérêts à compter de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/03/2016 .
Taux d'intérêt	Les obligations du présent emprunt « HL 2015-02 » seront offertes à des taux d'intérêts différents selon les Catégories : <ul style="list-style-type: none">✓ Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,35% brut par an au choix du souscripteur;✓ Catégorie B : 7,85% brut par an.

Durée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 5 ans; ✓ Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
Durée de vie moyenne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 3 ans; ✓ Catégorie B : 5 ans.
Duration (Taux fixe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 2,730 années; ✓ Catégorie B : 4,269 années.
Taux de rendement actuariel (taux fixe)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 7,65% l'an. ✓ Catégorie B : 7,85% l'an.
Marge actuarielle (taux variable)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Catégorie A : 2,35%.
Amortissement	<p>Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.</p>
Souscriptions et versements	<p>Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 18/01/2016 auprès de MAC SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance-Les berges du Lac.</p>
Clôture des souscriptions	<p>Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18/01/2016 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 28/03/2016. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 40 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.</p> <p>En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/03/2016, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.</p> <p>En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/03/2016, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 18/04/2016 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.</p> <p>Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.</p>

Paiement	<p>Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 mars de chaque année.</p> <p>Le premier paiement en intérêts aura lieu le 28/03/2017.</p> <p>Le premier remboursement en capital aura lieu le 28/03/2017 pour la catégorie A et 28/03/2019 pour la catégorie B.</p> <p>Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.</p>
Régime Fiscal	Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue des registres des obligataires	<p>L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2015-02 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par MAC SA, intermédiaire en bourse.</p> <p>L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.</p>
Garantie	Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.
Notation	L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 08/12/2015 .
Cotation en bourse	Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2015-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Prise en charge par la TUNISIE CLEARING	Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2015-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.
Mode de représentation des obligataires	Droit commun régissant la représentation des obligataires.
Tribunal compétent en cas de litige	Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.
Risque lié à l'émission du présent Emprunt obligataire	Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Chapitre 1 – Responsables de la note d’opération

1-1 Responsable de la note d’opération

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Président Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable de la note d’opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d’opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l’opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Président Directeur Général de Hannibal Lease

HANNIBAL LEASE
Rue du Lac Malaren
LES BERGES DU LAC
Tél.: 71.139.400 - Fax: 71.965.222

1-3 Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé de l’opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d’usage pour s’assurer de la sincérité de la note d’opération. »

MAC SA
Le Président Directeur Général
Monsieur Mohamed Abdelwaheb CHERIF

MAC S.A
Intermédiaire en Bourse
Imm. Green Centre - Bloc C - 2ème étage
Rue de Constance - Les Berges du Lac
1053 - Tunis
Tél: 71.964.102 - Fax: 71.960.903



1-4 Responsable de l'information

Mr Foued BOUAZRA

Chef de Département Contrôle de Gestion et Surveillance des Risques de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

La notice légale est publiée au JORT N° 03 du 07/10/2016

 **Conseil du Marché Financier**
Visé n° 15 - 09 26 23 DEC. 2015
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2- Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'opération

2.1.1. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 27/05/2015 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars 120.000.000 DT sur 2015 et 2016 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 25/12/2015 a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2015-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- a. Montant de l'emprunt : 30 000 000 (Trente Millions de Dinars) susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 (Quarante Millions de Dinars);
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- e. Durée et Taux d'intérêt : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : 7,65% l'an ou variable (TMM+2,35%) au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 7,85% ;
- f. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Montant de l'emprunt

30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2015-02 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt est de 30 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 DT. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 21 000 DT, les frais de la BVMT sont de 3 000 DT, les frais de la TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 31 609 DT¹, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 177 609 DT et un produit net de l'emprunt de 29 822 391 DT.

Désignation	Montant Global (en DT)	Montant par obligation (en DT)
Produit Brut	30 000 000	100
Frais globaux ²	177 609	0,592
Produit Net	29 822 391	99,408

¹ Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt de 30 000 000 DT est souscrit à hauteur de 25% pour la catégorie A taux fixe, 25% pour la catégorie A taux variable et 50% pour la catégorie B.

² Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant de 30 000 000 DT (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 40 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture des souscriptions et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/01/2016** et clôturées sans préavis et au plus tard le **28/03/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/03/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/03/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **18/04/2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/01/2016** auprès de MAC S.A. – intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

2.1.5. But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à financer des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2016, qui s'élèvent à 266,2 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2016 est de 60 millions de dinars.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « HL 2015-02 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/03/2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/03/2016**.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mars de l'année N-1 au mois de Février de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **28 mars** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **28/03/2021** pour la catégorie A et le **28/03/2023** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 6 885 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 6 398 280 dinars (en considérant un taux nominal de 7,1092%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Décembre 2014 au mois de Novembre 2015, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 11 775 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,85%.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/03/2021** pour la catégorie A et le **28/03/2023** pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,35% (soit la moyenne du TMM + 2,35%).

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois de Décembre 2014 au mois de Novembre 2015) soit 4,7592% majorée d'une marge de 2,35% soit 7,1092%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Nombre d'obligations : 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars
Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse : **28/03/2016**

Date du premier remboursement en capital : Catégorie A : **28/03/2017**
 Catégorie B : **28/03/2019**

Date du premier paiement des intérêts : **28/03/2017**

Date de la dernière échéance : Catégorie A : **28/03/2021**
 Catégorie B : **28/03/2023**

Amortissement : **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 1^{ère} année correspondant à 20 dinars par obligation.

:Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à compter de la 3^{ème} année correspondant à 20 dinars par obligation.

Taux d'intérêt nominal : **Pour la catégorie A** : Un taux fixe de 7,65% brut l'an et/ou Variable (TMM+2,35%), soit 7,1092%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de Décembre 2014 au mois de Novembre 2015) majorée de 2,35% (à titre indicatif).

: Pour la catégorie B : Un taux fixe de 7,85% brut l'an.

Evolution du TMM durant les dix dernières années :

En %

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000	4,07000	4,75000	3,16000	4,11000	4,71000	4,89000
Février	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	4,47000	4,08000	4,65000	3,42000	4,20000	4,68000	4,80000
Mars	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000	4,23000	4,56000	3,48000	4,33000	4,72000	4,82000
Avril	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000	4,12000	4,39000	3,64000	4,70000	4,72000	4,80000
Mai	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000	4,36000	4,51000	3,74000	4,69000	4,70000	4,77000
Juin	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000	4,38000	4,50000	3,64000	4,74000	4,78000	4,80000
Juillet	5,00000	5,04000	5,23000	5,19000	4,33000	4,52000	4,25000	3,85000	4,73000	4,98000	4,78000
Août	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000	4,61000	3,76000	3,88000	4,75000	4,94000	4,75000
Septembre	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000	4,52000	3,24000	3,90000	4,72000	4,92000	4,77000
Octobre	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,22000	4,62000	3,32000	4,15000	4,66000	4,93000	4,75000
Novembre	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,29000	4,80000	3,16000	4,18000	4,75000	4,93000	4,30000
Décembre	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	4,18000	4,87000	3,23000	3,98000	4,74000	4,88000	

Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée au nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 30 000 000 DT,

✓ Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (7,65%)

En DT

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	30 000 000				
2017		6 000 000	24 000 000	2 295 000	8 295 000
2018		6 000 000	18 000 000	1 836 000	7 836 000
2019		6 000 000	12 000 000	1 377 000	7 377 000
2020		6 000 000	6 000 000	918 000	6 918 000
2021		6 000 000	0	459 000	6 459 000
Total		30 000 000		6 885 000	36 885 000

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (7,65%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	100,000				
2017		20,000	80,000	7,650	27,650
2018		20,000	60,000	6,120	26,120
2019		20,000	40,000	4,590	24,590
2020		20,000	20,000	3,060	23,060
2021		20,000	0,000	1,530	21,530
Total		100,000		22,950	122,950

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux variable 7,1092% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	30 000 000				
2017		6 000 000	24 000 000	2 132 760	8 132 760
2018		6 000 000	18 000 000	1 706 208	7 706 208
2019		6 000 000	12 000 000	1 279 656	7 279 656
2020		6 000 000	6 000 000	853 104	6 853 104
2021		6 000 000	0	426 552	6 426 552
Total		30 000 000		6 398 280	36 398 280

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux variable 7,1092% (à titre indicatif)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	100,000				
2017		20,000	80,000	7,109	27,109
2018		20,000	60,000	5,687	25,687
2019		20,000	40,000	4,266	24,266
2020		20,000	20,000	2,844	22,844
2021		20,000	0,000	1,422	21,422
Total		100,000		21,328	121,328

✓ Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

En DT

• Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe (7,85%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	30 000 000				
2017			30 000 000	2 355 000	2 355 000
2018			30 000 000	2 355 000	2 355 000
2019		6 000 000	24 000 000	2 355 000	8 355 000
2020		6 000 000	18 000 000	1 884 000	7 884 000
2021		6 000 000	12 000 000	1 413 000	7 413 000
2022		6 000 000	6 000 000	942 000	6 942 000
2023		6 000 000		471 000	6 471 000
Total		30 000 000		11 775 000	41 775 000

En DT

• Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (7,85%)

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2016	100,000				
2017			100,000	7,850	7,850
2018			100,000	7,850	7,850
2019		20,000	80,000	7,850	27,850
2020		20,000	60,000	6,280	26,280
2021		20,000	40,000	4,710	24,710
2022		20,000	20,000	3,140	23,140
2023		20,000		1,570	21,570
Total		100,000		39,250	139,250

Le tableau d'amortissement de l'emprunt est établi à titre indicatif et est susceptible d'être modifié si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 000 000 dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28 mars** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/03/2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/03/2017** pour la catégorie A et le **28/03/2019** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,85% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Novembre 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7592%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1092%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2015-02 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont 2 années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{(\sum t * F_t / (1+i)^t)}{\sum F_t / (1+i)^t}$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,269** années pour la catégorie B.

2.2.12. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

2.2.13. Notation

Notation de la société :

Le 30/01/2015, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme de BB- (tun) à BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **08/12/2015**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BB (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 08 Décembre 2015

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Hannibal Lease
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «HL 2015-02»
Montant	:	30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 de dinars répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	7,65% et/ou TMM+2,35% l'an
Taux Nominal (B)	:	7,85% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans dont 2 ans de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année
Amortissement (B)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la troisième année
Note	:	BB(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des

événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

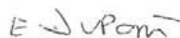
L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2015-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe à fin Décembre 2015, six emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- ✓ HL 2010/2 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 5,45% et/ou TMM+0,775% ;
- ✓ HL 2012/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,75% et/ou TMM+2% ;
- ✓ HL 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,9% et/ou TMM+1,9% ;
- ✓ HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;
- ✓ HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;

- ✓ HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;
- ✓ HL 2015/1 subordonné: Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4%
Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92%.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2015-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2015-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars divisé en 5 740 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch

Ratings en date du 30/01/2015

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2015-02 »

de 30 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

DIVISE EN 300 000 OBLIGATIONS DE 100 DT CHACUNE SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A 400 000 OBLIGATIONS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/12/2015

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2015

Délibération du Conseil d'Administration du 25/12/2015

Visa du Conseil du Marché Financier..... **#15-0926** du **31 DEC. 2015**

Notice légale publiée au JORT n°

Bulletin de souscription n° **02 du 07/01/2016**

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité.....AgeSexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres).....

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2015-02 » catégorie A

Taux fixe 7,65% sur 5 ans ; Taux variable TMM + 2,35% sur 5 ans ;

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2015-02 » catégorie B au taux fixe de 7,85% sur 7 ans dont 2 ans de grâce au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/03/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations porteront jouissance unique en intérêts à partir du **28/03/2016** et sont :

- ✓ remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A
- ✓ remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2015 », de l'actualisation du document de référence « HL 2015 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

() En espèces ;

() Par chèque n°du..... tiré suragence.....

() Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°ouvert à

La somme de (en toutes lettres).....représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe (.....Catégorie A : 5 ans à 7,65%.....Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce à 7,85%)

(2) :obligations à taux variable (.....Catégorie A : 5 ans à TMM+2,35%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen gestion (2) libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

A Tunis, le

- (1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante
(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Signature (3)

Copie

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars divisé en 5 740 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Registre de Commerce : B138962001

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Statuts déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 06/10/2014

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB à long terme avec perspective stable et B à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 30/01/2015

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2015-02 »

de 30 000 000 DT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

DIVISE EN 300 000 OBLIGATIONS DE 100 DT CHACUNE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE PORTE A 400 000 OBLIGATIONS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,35%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission est notée BB(tun) à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/12/2015

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/05/2015

Délibération du Conseil d'Administration du 25/12/2015

Visa du Conseil du Marché Financier n° 15-0926 du 31 DEC. 2015

Notice légale publiée au JORT n° 03 du 07/01/2016

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom) :

Pièce d'identité :

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Age Sexe: M () F () (1)

Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres).....

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2015-02 » catégorie A
 Taux fixe 7,65% sur 5 ans ; Taux variable TMM + 2,35% sur 5 ans ;

.....obligations nominatives de l'emprunt « HL 2015-02 » catégorie B au taux fixe de 7,85% sur 7 ans dont 2 ans de grâce au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/03/2016 seront décomptés et payés à cette dernière date. Ces obligations porteront jouissance unique en intérêts à partir du 28/03/2016 et sont :

- ✓ remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie A
- ✓ remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie B

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2015 », de l'actualisation du document de référence « HL 2015 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

() En espèces ;

() Par chèque n° du tiré sur agence.....

() Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert à

La somme de (en toutes lettres)..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe (.....Catégorie A : 5 ans à 7,65%.....Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce à 7,85%)

(2) :obligations à taux variable (.....Catégorie A : 5 ans à TMM+2,35%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chezen gestion (2) libre comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche

A Tunis, le

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Signature (3)